



Guide de déploiement
Les Promeneurs du Net
Une présence éducative sur Internet



1. PRINCIPES ET ENJEUX DE LA DÉMARCHÉ

Internet et les réseaux sociaux font partie du quotidien des jeunes. Près de 80 % des 11-17 ans sont présents sur le Net au moins une fois par jour ; 48 % d'entre eux se connectent sur les réseaux sociaux plusieurs fois par jour (Ifop 2013). Ils sont des vecteurs de communication, de socialisation, d'information et de divertissement. Ils sont devenus rapidement des médias de masse, sans forcément être cadrés et accompagnés à la hauteur de leurs enjeux.

Internet est un territoire qui présente à la fois des risques, mais aussi d'importantes potentialités pour les jeunes. La mise en place d'une action éducative « sur la toile » est donc essentielle pour accompagner les pratiques des jeunes et ainsi minimiser les risques de dérive, tout en valorisant les compétences acquises par ces derniers. Les Promeneurs du Net, et au-delà, la présence éducative sur Internet, s'inscrivent dans ce contexte.

Cette démarche se fonde sur un constat : si les adultes professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs sont présents là où se trouvent les jeunes, à l'école, dans les centres sociaux, dans la rue... il est aussi nécessaire qu'ils interviennent dans la « rue numérique » qu'est Internet, où les jeunes sont particulièrement présents aujourd'hui.

De nombreux acteurs de la jeunesse s'appuient aujourd'hui sur les réseaux sociaux, afin de mobiliser les jeunes sur des projets et de les informer de l'activité de leurs structures. Cette démarche se fait cependant souvent de façon « non officielle » et sur leur temps personnel. L'absence de cadrage et de légitimation de cette présence en ligne ne leur permet pas d'inscrire leur action éducative dans une continuité.

L'objectif des Promeneurs du Net est que l'éducateur ou l'animateur, intervenant auprès des jeunes, utilise Internet pour tisser des relations de confiance avec eux, individuellement ou collectivement. Il importe avant tout que l'adulte se positionne comme un professionnel et qu'un certain nombre de règles et de dispositions soient mises en place et respectées.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales, en direction des jeunes.

Définitions

La notion de « **présence éducative sur Internet** » fait référence à l'idée de poursuivre, sur Internet, la démarche éducative engagée par les différents acteurs professionnels intervenant auprès des jeunes sur les territoires.

Un **Promeneur du Net** est un professionnel qui assure une présence éducative sur Internet auprès des jeunes, dans le cadre de ses missions habituelles (qu'il exerce généralement en présentiel). Il est mandaté par son employeur dans le cadre d'un conventionnement et, éventuellement, d'une labellisation. Il peut travailler dans un centre social, un foyer de jeunes travailleurs, une maison des adolescents, un accueil de jeunes, une maison des jeunes et de la culture, un espace public numérique, une mission locale...

Il établit une relation de confiance avec les jeunes en devenant « ami » avec eux sur les différents réseaux sociaux.

Il est clairement référencé sur un site dédié avec sa photo ou celle de sa structure, sa profession et *a minima*, son prénom.

Il se met en contact avec les jeunes pour répondre, dans un premier temps, à leurs préoccupations et, dans un second temps, pour leur proposer une rencontre s'ils le souhaitent ou une participation à des projets développés sur le territoire.

2. HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE

La démarche « Promeneurs du Net » fait écho à une initiative déployée en Suède, il y a une dizaine d'année, et développée en France par la Caf de la Manche et le conseil départemental de la Manche en 2012, par la Caf du Cher en 2014, en lien avec la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (Ddcsp) et le conseil départemental du Cher, ainsi que par la Caf du Morbihan en 2015 et la Caf de l'Ardèche en 2016.

Dans la Manche, le Cher et le Morbihan, une centaine de professionnels intervenant dans près de soixante-dix structures se sont engagés dans l'expérimentation, en assurant une fonction de Promeneurs du Net dans le cadre de leurs missions traditionnelles.

L'intérêt de cette démarche est avéré, tant au niveau de ses impacts en matière d'intervention éducative auprès des jeunes, que de son aide à la structuration de projets éducatifs sur les territoires.

Elle a ainsi notamment permis :

- de renforcer la relation de confiance avec les jeunes ;
- de faciliter la prise en charge de sujets délicats à aborder en face-à-face ;
- d'aider les jeunes à mieux identifier les professionnels comme des personnes ressources ;
- de diversifier les modalités d'accompagnement des projets des jeunes ;
- de dynamiser la politique éducative locale ;
- d'améliorer et d'intensifier les relations partenariales entre les professionnels de la jeunesse ;
- de mieux structurer les projets de prévention ;
- de montrer la nécessaire complémentarité entre l'accompagnement présentiel et numérique ;
- de démontrer la nécessité pour le professionnel d'intervenir sur le web « à visage découvert ».

3. PROMENEUR DU NET

3.1. Objectifs d'une présence éducative sur Internet

Le Promeneur du Net entre en relation avec les jeunes sur Internet, afin de prolonger son action éducative sur ce nouveau territoire d'intervention.

Cela ne modifie ni ses missions ni son rôle. Cela lui permet d'être au plus près des préoccupations des jeunes, en prenant appui sur un média qui leur est familier, de mieux cibler leurs besoins et d'adapter ses propositions.

Il s'agit de développer la posture des professionnels en réponse à la généralisation du numérique dans la vie quotidienne des jeunes.

Cette pratique est pertinente pour travailler sur les thématiques suivantes :

● lien social

- renforcer le lien social avec les jeunes et entre les jeunes ;
- maintenir le lien avec des jeunes qui ne viennent pas ou plus dans les structures, ainsi qu'avec les jeunes les moins mobiles ;

● vie numérique

- développer une présence éducative dans les espaces en ligne fréquentés par les jeunes ;
- sensibiliser aux usages d'Internet et des écrans ;
- développer l'esprit critique des jeunes face à l'information et à l'image ;

● intervention éducative/espaces de parole et d'échange sur Internet

- développer une relation de confiance favorable à une amélioration de l'intervention auprès des jeunes ;
- favoriser les échanges avec les jeunes ;
- augmenter la fréquentation des structures jeunesse du territoire et fidéliser les jeunes aux différentes activités proposées ;

- **émergence d'initiatives**

- développer un accompagnement de projets individuels ou collectifs via les réseaux sociaux ;
- adapter l'offre éducative aux besoins et aux projets des jeunes ;

- **nouvelles pratiques collaboratives**

- développer des projets collaboratifs entre jeunes ;
- favoriser les projets collaboratifs entre professionnels ;
- améliorer le travail entre les réseaux de professionnels, de manière dématérialisée et pré-sentielle, avec davantage de collaboration interdisciplinaire ;

- **prévention des comportements à risques et du mal-être**

- transmettre des contenus informatifs adaptés aux usages des jeunes et à leurs inquiétudes, dont le professionnel peut avoir connaissance en étant présent sur les réseaux sociaux ;
- assurer une veille, détecter des difficultés et prendre contact avec des jeunes qui paraissent en difficulté ;
- proposer une écoute psychosociale, répondre aux situations de détresse psychologique, orienter ;
- détecter les signaux relevant de phénomènes d'emprise : changements de comportement, actes de prosélytisme ;
- signaler les situations préoccupantes aux institutions compétentes.

3.2. Rôle des Promeneurs du Net et modalités d'intervention

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures. La présence en ligne permet plutôt d'enrichir ces modalités d'interventions et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Les professionnels proposent aux jeunes avec lesquels ils sont en contact dans la structure d'être « amis » sur les réseaux sociaux et leur offrent la possibilité d'échanger par messagerie instantanée, par courrier électronique ou dans le cadre du fonctionnement classique du réseau social concerné (commentaires sur le mur, publications...).

La plupart effectue également des permanences en ligne sur des créneaux précis et annoncés, où ils sont disponibles pour des conversations instantanées.

Ces professionnels exercent des missions de veille, de sensibilisation, « d'aller vers », mais l'objectif reste bien de privilégier les relations « en face-à-face ».

Dans le cadre de la présence en ligne, les Promeneurs du Net proposent ainsi différents niveaux d'intervention auprès des jeunes :

- information généraliste ou ciblée, concernant la structure (horaires, activités...) et le territoire (événements locaux, débats publics...), ou information thématique (emploi, santé, prévention...);
- lien social : échanges quotidiens permettant de garantir une continuité de la relation éducative dans le temps et de renforcer la relation de confiance ;
- accompagnement : émergence d'initiatives, aide à la formalisation de projets et accompagnement de leur réalisation, suivi de parcours individuels ou collectifs de jeunes sur les thématiques en lien avec la mission du professionnel intervenant en tant que Promeneur du Net ;
- écoute, aide : espace de parole, d'expression, de débat, écoute active, soutien psychosocial...

4. MISE EN ŒUVRE DE LA DÉMARCHE

4.1. Les conditions de réussite au niveau départemental

4.1.1 Mobilisation institutionnelle autour du projet et gouvernance

La démarche « Promeneurs du Net » est pilotée par une instance politique (comité de pilotage), éventuellement complétée par une instance opérationnelle de type « comité technique ».

Ces instances visent à mobiliser les partenaires institutionnels associés aux politiques territoriales éducatives et de la jeunesse, ainsi que les collectivités territoriales associées à la démarche. Il s'agit d'inscrire, dès le départ, cette initiative dans le cadre contractuel des politiques de la jeunesse sur les territoires (schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, projet éducatif de territoire...).

Une des premières étapes de la mise en œuvre du projet est la réalisation d'un état des lieux des pratiques en ligne des structures jeunesse pour faire émerger les usages existant sans cadre officiel, les renforcer, les coordonner et les enrichir.

La mise en place d'un événement inaugural est un facteur de succès. En effet, la construction collective et la participation à un événement sur la question du numérique des jeunes et de la nécessaire présence d'adultes à leurs côtés, permettent d'entamer une réflexion collective, de poser une date de démarrage officielle de la démarche et de débiter la construction d'une culture commune sur le sujet.

→ voir la fiche « Gouvernance du projet » en annexe 3

4.1.2 Mise en place et animation du réseau départemental des Promeneurs du Net

Ce réseau a pour vocation d'organiser des réunions régulières d'information et d'échange de pratiques entre les Promeneurs du Net du territoire, mais également des actions de formation, d'accompagnement ...

Une structure et/ou un professionnel dédié doivent être missionnés par le comité de pilotage, dans le cadre d'une convention partenariale, pour mettre en œuvre l'animation du réseau des Promeneurs du Net au niveau départemental, assurer le lien entre les acteurs de terrain et les partenaires institutionnels du projet, assurer la coordination du réseau et l'accompagnement des Promeneurs du Net.

À titre d'exemple, le coordinateur de ce réseau peut être la fédération des centres sociaux, le comité régional d'information jeunesse (Crij), une fédération d'éducation populaire, un opérateur jeunesse à vocation départementale...

Il est nécessaire que le coordinateur du réseau possède une bonne connaissance de l'animation de groupes et des institutions partenaires de la démarche.

Rôle du réseau départemental :

- temps de partage, de formation et d'échange de pratiques entre les professionnels ;
- repérage de situations difficiles ;
- apport de solutions ;
- consolidation de l'identité groupale des Promeneurs du Net.

Dans une logique d'amélioration continue du projet, des rencontres régulières entre les Promeneurs du Net doivent être organisées pour assurer les échanges de pratiques professionnelles et la transversalité entre les acteurs d'un même territoire, engagés dans la démarche.

→ voir la fiche « Missions du coordinateur/animateur départemental du réseau des Promeneurs du Net » en annexe 5

4.2. Les conditions de réussite au niveau local : sensibilisation politique et appropriation du sujet par les acteurs locaux

Le portage politique au niveau local est indispensable à la réussite du projet dans la durée. La phase de sensibilisation des élus est donc primordiale.

Il est important que les Promeneurs du Net, en tant que nouveau mode d'intervention en direction des jeunes, s'inscrivent dans le projet éducatif local du territoire, quelle que soit sa forme (projet éducatif local, projet éducatif de territoire, convention territoriale globale...).

Au-delà des élus, l'implication des « structures employeurs » dans le projet est également essentielle. Une convention relative à l'utilisation du nom et du logo, au financement, ainsi qu'à la mission du Promeneur du Net de chaque structure doit être signée avec l'employeur.

De même, la charte des Promeneurs du Net, point d'appui et de démarrage de la démarche, doit être signée par tous les Promeneurs du Net, ainsi que par chaque structure.

→ voir la charte des Promeneurs du Net en annexe 1

Une convention type est également fournie.

→ voir la convention-type « Promeneurs du Net » en annexe 2

4.3. La formation

La formation des Promeneurs du Net est un élément important. Cette formation porte sur divers champs :

- les jeunes et leurs pratiques ;
- la formation technique de prise en main des outils et de connaissance des réseaux sociaux et de leur fonctionnement (paramétrages, confidentialité...) ;
- la communication numérique ;
- la posture professionnelle et l'appropriation de la charte des Promeneurs du Net ;
- l'analyse des pratiques professionnelles ;
- les aspects juridiques et les dispositifs existants : droit à l'image, protection de l'enfance, signalement des phénomènes d'emprise...;
- la formation-action sur la posture professionnelle spécifique à la relation en ligne, dès lors que les professionnels ont suffisamment de pratique pour expérimenter leurs attendus par rapport à ce type de formations.

4.4. Modalités de suivi et évaluation

Un tableau de bord et un outil de suivi de l'activité des « Promeneurs du Net » ont été réalisés et figurent en pièces jointes au présent guide. Ces outils permettent un suivi régulier de la mise en œuvre de la démarche.

Un outil d'évaluation en ligne est en cours de réalisation et sera livré ultérieurement à l'ensemble des Caf engagées dans la démarche. Il permettra notamment de disposer des critères et indicateurs d'évaluation suivants :

- le nombre de jeunes contactés sur Internet ;
- la diversité des types d'interventions en ligne (mails, messageries instantanées comme Facebook, Snapchat et WhatsApp, échanges via les réseaux sociaux comme Twitter, Instagram ou YouTube, ou encore via les jeux en ligne, les forums...)
- le nombre de jeunes rencontrés après le contact sur Internet ;
- les projets initiés à partir de ces rencontres sur Internet ;
- la diversité des demandes (psychosociales, logement, projets, santé...).
- le nombre et la nature des échanges ;
- la qualité des contacts ;
- l'implication des partenaires ;
- l'impact sur les jeunes (degré de connaissance du dispositif, action ayant eu un effet sur les jeunes...).

5. CADRE CONTRACTUEL : CHARTE ET CONVENTION

La charte des Promeneurs du Net

Cette charte fait référence pour tous les professionnels investis dans la démarche. Chaque professionnel et chaque structure engagés doivent signer cette charte.

→ voir la charte en annexe 1

La convention liant la Caf et la structure participante

La convention définit les modalités d'intervention de la structure dans le cadre des Promeneurs du Net. Elle précise les règles contractuelles régissant les relations entre la Caf et la structure, ainsi que les modalités de versement de l'aide financière attribuée. Selon le territoire ou la structure concerné(e), la Msa pourra également être signataire de la convention

→ voir la convention-type en annexe 2

6. FINANCEMENTS

Les financements relatifs au fonds « Publics et territoires » (axe 6 sur l'innovation) peuvent être mobilisés par la Caf pour financer la mise en œuvre du projet.

Il est préconisé de recourir à un système de financement forfaitaire par an et par Promeneur du Net, ainsi que pour le poste de coordinateur.

7. OUTILS

Plusieurs documents nécessaires au déploiement figurent en annexe :

- charte des Promeneurs du Net ;
- convention-type « Promeneurs du Net » ;
- fiche relative à la gouvernance du projet ;
- fiche relative à l'organisation du projet ;
- fiche relative aux missions du coordinateur départemental ;
- argumentaire en faveur d'un profil professionnel individuel nominatif avec photographie et identifiant la structure employeur ;
- exemples de pratiques facilitant la prise de contact avec les jeunes sur les réseaux sociaux ;
- supports de communication.

8. SITE INTERNET

Un site internet national « Promeneurs du Net » est en cours d'élaboration. Celui-ci présentera la démarche et son actualité, fournira des informations aux collectivités, aux structures, aux jeunes et aux parents, tout en permettant la mise en œuvre de pages locales.

Le site internet permettra de communiquer de façon institutionnelle sur le dispositif, de préciser la démarche, de répertorier l'ensemble des Promeneurs du Net et les structures participantes, et d'indiquer l'identité et la mission des professionnels engagés.

L'annuaire répertoriant l'ensemble des Promeneurs du Net est un outil indispensable, notamment pour la communication auprès des familles qui doivent pouvoir vérifier l'identité du Promeneur du Net avec qui leur enfant est susceptible d'être en contact. Il l'est également pour les jeunes, afin qu'ils puissent facilement identifier les Promeneurs du Net présents à proximité de chez eux.

Dans l'attente de la mise en ligne du site national, les sites internet suivants peuvent être une ressource :

- www.promeneursdunet.fr
- www.promeneursdunet18.fr
- www.promeneursdunet07.fr

ANNEXES



Charte des Promeneurs du Net

Cette charte est un référentiel commun qui a pour vocation de faire connaître l'origine de ce projet à toute personne qui serait en lien avec un Promeneur du Net. Elle précise également les contours, les valeurs, les principes et les règles de fonctionnement de la démarche.

L'adhésion à la présente charte engage ses signataires pendant toute la durée de leur participation à la démarche « Promeneurs du Net ».

Préambule

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles. L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux. Elle doit permettre à chacun d'exploiter au mieux les multiples opportunités qu'il peut offrir dans le quotidien de chacun.

Tel est l'objectif des Promeneurs du Net qui, par leur présence éducative sur les espaces en ligne fréquentés par les jeunes, contribuent à la définition de nouvelles modalités d'accompagnement des jeunes, en phase avec leurs besoins et préoccupations actuelles.

Article 1.

Renforcer la présence éducative sur Internet via la démarche « Promeneurs du Net »

L'utilisation par les jeunes des outils numériques, tels qu'Internet, les réseaux sociaux, les smartphones et tablettes, ou encore les jeux vidéo, suscite de nombreux questionnements chez les parents comme chez les professionnels de la jeunesse.

Ces usages numériques s'inscrivent au cœur des pratiques culturelles des jeunes. Ils sont pour eux un vecteur important de sociabilité, d'expression et de créativité.

La présence éducative sur Internet apparaît aujourd'hui comme un élément incontournable des politiques préventives, éducatives et sociales en direction des jeunes. L'objectif est de poursuivre sur Internet l'action éducative conduite sur les territoires par les différents acteurs engagés aux côtés des jeunes.

Promeneurs du Net s'inscrit dans cette continuité, faisant écho à une démarche initiée en Suède et partant du constat que si les adultes, professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs et tous ceux travaillant en lien avec les jeunes sont bien présents dans les différents espaces qu'ils fréquentent (école, espaces éducatifs...), ils ne le sont pas forcément dans la « rue numérique ».

Les Promeneurs du Net interviennent au titre des missions relatives au poste qu'ils occupent. Même si les modalités de mise en relation avec les jeunes changent, il ne s'agit pas de remplacer le face-à-face dans les structures.

L'objectif est avant tout de maintenir la relation avec les jeunes dans la vie physique. La présence en ligne permet d'enrichir ces modalités d'intervention et de poursuivre les actions éducatives sur tous les territoires où évoluent les jeunes.

Article 2. Les acteurs de la démarche

Les Promeneurs du Net sont des professionnels (éducateurs, animateurs, conseillers en insertion, infirmières, psychologues, médiateurs numériques...) issus de différentes structures du secteur éducatif, socio-culturel, médico-social, de l'animation ou de la médiation qui interviennent auprès des jeunes sur les territoires. Tous les acteurs de la jeunesse sont susceptibles d'être concernés par cette présence éducative sur Internet et sont, à ce titre, régis par la présente charte des Promeneurs du Net.

Article 3. Les missions

Les structures signant la charte s'engagent à missionner un ou plusieurs de leurs professionnels pour des actions de présence éducative sur Internet, plusieurs heures par semaine. Cette présence éducative peut s'exercer sur les réseaux sociaux, les forums, les « chats », les blogs, les jeux vidéo et tous les outils numériques utilisés par les jeunes et les familles.

Chaque Promeneur du Net possède un compte professionnel (« profil individuel ») sur Facebook (et/ou Twitter, Instagram, Snapchat...) devant contenir *a minima* les informations suivantes :

- le prénom du Promeneur du Net (Pdn) et le nom de sa structure ;
- une photo personnelle (de préférence) ou, à défaut, une photo représentant sa structure ;
→ *la personnalisation de la relation est primordiale s'agissant de la présence éducative sur Internet. Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec qui il est en contact.*
- le logo (ou bandeau) Promeneurs du Net ;
- les précisions essentielles relatives à la démarche « Promeneurs du Net » ;
- les modalités d'entrée en relation avec un Pdn ;
- le lien vers l'annuaire départemental des Promeneurs du Net.

Parallèlement à ses missions habituelles, chaque Pdn consacre plusieurs heures par semaine pour aller à la rencontre des jeunes et parfois de leurs familles, afin de les accompagner dans la « rue numérique ».

Dans le cadre de leurs actions, les Pdn ont pour vocation de :

- créer et/ou renforcer des liens avec les jeunes, les familles et le réseau des professionnels du département ;
- rompre l'isolement des jeunes et réduire les inégalités (géographique, d'accessibilité liée au handicap, ...) grâce à la proximité du numérique ;
- établir une relation de confiance, échanger, partager ;
- conseiller, informer, prévenir ;
- proposer un soutien, une rencontre, une orientation vers une structure adaptée ;
- contribuer à la mise en place d'actions individuelles et/ou collectives pertinentes au regard du public et des missions de chaque organisme ;
- accompagner les jeunes dans la « rue numérique » ;
- favoriser l'éducation aux médias et à l'information auprès des jeunes et de leur famille ;
- rassurer et accompagner les jeunes comme leurs parents ;
- proposer des espaces de paroles, d'échange de débats individuels et/ou collectifs (« chats », conversations instantanées, forums, groupes de discussion...) ;
- encourager des projets collaboratifs et responsables sur le numérique (physiques et/ou dématérialisés).

Le Pdn s'engage à :

- assurer une présence éducative régulière sur Internet, intégrée à son temps de travail et adaptée aux horaires de sa structure ;
- participer aux temps de coordination dédiés, au sein du réseau départemental (rencontres, formations, analyse des pratiques, par exemple) ;
- participer aux animations collectives et/ou événementielles liées au réseau départemental des Promeneurs du Net.

En cas de non-respect d'un de ses engagements, le Pdn se verra exclu du dispositif par une décision officielle et concertée du comité de pilotage. Cette décision sera notifiée à la structure dont dépend le Pdn.

En cas de non-respect par les jeunes des valeurs précisées à l'article 6, les cas les plus graves pourront faire l'objet de signalements aux autorités compétentes.

Les structures porteuses du projet veillent à ce que la configuration de leur espace numérique soit maintenue à jour, afin de garantir et de respecter les principes de confidentialité et d'anonymat.

Article 4. Connaissances et compétences

Afin de mener à bien ses missions, le Promeneur du Net doit volontairement intégrer les outils numériques à sa pratique professionnelle et se situer dans une démarche d'adaptation aux nouvelles modalités relationnelles de communication.

Le Pdn doit notamment être en capacité de posséder :

- une bonne culture des technologies de l'information et de la communication, et de leurs usages ;
- une connaissance des principales règles de droit, de sécurité et de civilité sur Internet.

Il doit également savoir adapter son intervention en fonction de son métier, de sa fonction, de ses missions et communiquer ce cadre aux jeunes et aux parents.

Une formation continue, associée à une analyse des pratiques, est un plus pour acquérir ou développer les connaissances et compétences sur les champs suivants : utilisation des réseaux sociaux et des outils de communication dans un cadre professionnel, travail en réseau, confidentialité et secret professionnel, bonnes pratiques numériques...

Article 5. Animation et pilotage

Au sein de chaque département, un comité de pilotage est mis en place, afin d'animer et de piloter le réseau des Promeneurs du Net.

Les structures qui participent à cette démarche sont retenues par le comité de pilotage et sont accompagnées par un coordinateur départemental.

Elles s'engagent à participer au réseau départemental des Promeneurs du Net, et à contribuer au suivi et à l'évaluation de la démarche.

Article 6. Les valeurs

Chaque signataire de la présente charte s'engage à respecter les valeurs de l'animation et de l'éducation en faveur de la jeunesse et de la parentalité, à savoir :

- prendre en compte les individus sans distinctions ni préjugés ;
- favoriser l'accès à l'autonomie et à la socialisation ;
- promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté.

Dans le cadre de leurs interventions, les Pdn et les utilisateurs s'engagent à respecter les principes fondamentaux suivants :

- respect des valeurs de la République et de la laïcité ;
- respect de la dignité de la personne ;
- interdiction du prosélytisme et de l'incitation à la haine.

Le Pdn exerçant ses fonctions dans un but non lucratif, aucune démarche commerciale n'est autorisée.

Le Pdn s'engage à ne pas avoir vocation de diffusion philosophique, politique, syndicale ou confessionnelle, et à ne pas exercer de pratique sectaire.

La diffusion de contenus à caractères pédophiles, pornographiques, racistes, négationnistes, injurieux, diffamatoires, obscènes, violents ou portant atteinte au respect de la personne humaine et de sa dignité n'est pas autorisée.

Argumentaire en faveur d'un profil professionnel individuel nominatif avec photographie et identifiant la structure employeur

Préambule

La relation qui s'établit entre un Promeneur du Net et un jeune est certes professionnelle, mais s'inscrit avant tout dans une relation humaine basée sur le dialogue, l'échange, la confiance et la confiance.

La démarche « Promeneurs du Net » est une invitation à une rencontre interindividuelle (entre un jeune, ses parents et un professionnel de la jeunesse). À ce titre, il est important que le Promeneur du Net se présente physiquement sur le profil qui va lui permettre d'entrer en contact avec le jeune.

C'est un gage de transparence et cela facilite la création de liens.
Cela rassure à la fois le jeune et ses parents.
Cela crédibilise l'action du Promeneur du Net et la valorise.

La structure d'appartenance du Promeneur du Net ne doit pas pour autant être absente de la démarche. Elle est indispensable pour placer le dispositif de présence éducative sur Internet dans un cadre plus large que la « simple » relation humaine.

L'identification de la structure donne également des renseignements au jeune qui interpelle le Promeneur du Net sur son encadrement, son professionnalisme et, par conséquent, son savoir et son respect de la confidentialité.

• Utilisation d'un profil personnel par le Promeneur du Net

La présence éducative sur Internet est une pratique professionnelle pour laquelle le Promeneur du Net est mandaté par son employeur, dans le cadre du projet éducatif et/ou social de la structure.

L'utilisation par le Promeneur du Net désigné par sa structure d'un profil personnel est donc déontologiquement incompatible avec la fonction d'animateur ou d'éducateur. Cela induit en effet un risque de confusion entre vie privée et vie professionnelle, mais également entre relation éducative avec le jeune et relation amicale.

• Utilisation d'un profil professionnel individuel nominatif

La présence éducative sur Internet implique une relation éducative entre un professionnel missionné par une structure et un (ou des) jeune(s). La personnalisation de la relation est primordiale car :

- dans la majorité des cas, le professionnel est amené à prolonger, sur les réseaux sociaux, une relation établie avec un jeune au sein d'une structure ;
- plus rarement, le professionnel prolonge, au sein de la structure, une relation établie en ligne avec un jeune.

Dans tous les cas, c'est bien la relation de confiance personnalisée, établie entre le professionnel et le jeune, qui permet l'échange et la continuité éducative.

Il est donc important que le jeune retrouve, sur le réseau social, le professionnel qu'il a identifié dans la structure (ou qu'il rencontre dans sa structure le professionnel avec lequel il a échangé en ligne).

Par ailleurs, en cas de partage d'un même profil « Promeneur du Net » par plusieurs professionnels, des difficultés peuvent être rencontrées, s'agissant notamment :

- de la confidentialité des échanges : plusieurs personnes peuvent accéder à la messagerie privée sur laquelle le jeune a « chaté » avec un professionnel.
 - Si le jeune n'en est pas informé, une forme de trahison de la relation de confiance instaurée avec le jeune peut être ressentie ;
 - Si le jeune en est informé, la construction d'une relation éducative risque d'être plus difficile à mettre en place ;
- des risques liés au secret professionnel : le professionnel n'est plus le seul garant du maintien du secret puisque des éléments sont accessibles à d'autres collègues.
- de la communication sur le projet :
 - il est beaucoup plus difficile de garantir aux jeunes et à leurs parents la transparence dans les échanges si plusieurs professionnels se cachent derrière un même profil ;
 - il est moins aisé de monter des projets collaboratifs en ligne, lorsqu'un professionnel n'est pas interpellé directement ;
 - une communication non nominative n'est pas propice à un échange confidentiel.

• Utilisation d'un profil professionnel individuel nominatif avec photographie

De la même façon que les professionnels n'interviennent pas masqués au sein des structures, il est important qu'ils soient présents sur le web à visage découvert.

Le jeune doit pouvoir reconnaître l'adulte avec lequel il est contact :

- sur le réseau social, après avoir fait sa connaissance dans les locaux ;
- dans la structure, après avoir fait sa connaissance en ligne.

La communication institutionnelle sur le projet doit s'appuyer sur un annuaire public présentant les personnels reconnus en tant que Promeneurs du Net. C'est un gage de qualité, de sécurité et de transparence indispensable, en particulier pour les parents.

Pour être facilement utilisable, l'annuaire doit faire figurer, *a minima*, le prénom et la photo du professionnel missionné par sa structure. L'annuaire permet également d'identifier clairement les structures investies qui missionnent des professionnels en tant que Promeneurs du Net.

• Utilisation d'un profil professionnel individuel nominatif avec photo et identifiant la structure employeur

Le Promeneur du Net est mandaté par son employeur pour poursuivre ses missions éducatives sur Internet en exerçant une partie de sa mission en ligne :

- il est indispensable que le jeune sache pour qui travaille le Promeneur du Net, de façon à être *a minima* informé sur la mission du professionnel et sur les contours de ses interventions ;
- il est important de contextualiser la pratique de la présence éducative sur Internet, dans le cadre d'un projet de structure, pour renforcer la notion d'une pratique professionnelle ;
- l'employeur engageant juridiquement sa responsabilité, il doit pouvoir être identifié.

Par ailleurs, il est intéressant qu'un jeune qui aurait croisé un Promeneur du Net sur les réseaux sociaux, sur le mur d'un de ses camarades, par exemple, puisse en cas de besoin retrouver le professionnel dans sa structure d'appartenance pour le solliciter grâce aux informations figurant sur son profil (nom, structure, photo).